



Association régionale pour l'action sociale du District Nyon
Comité de direction

PREAVIS N°01-16
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Budget 2017

Nyon, le 31 août 2016

Monsieur le Président,

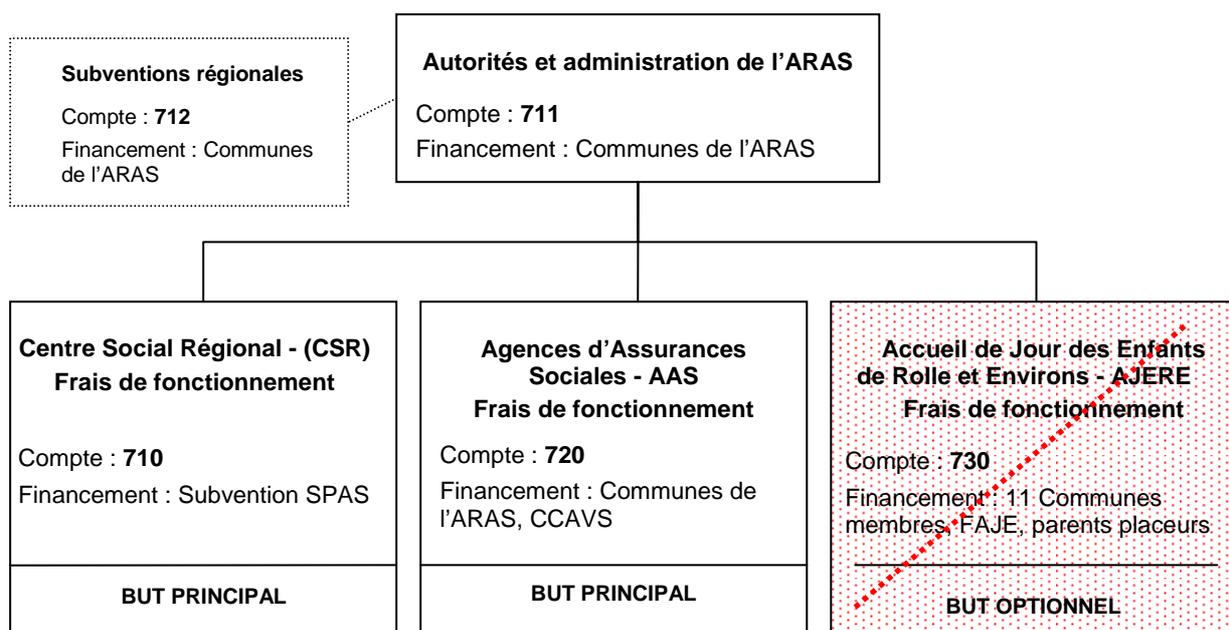
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le budget 2017 de l'ARAS Nyon et ses divers secteurs d'activité est soumis à votre décision sur la base des éléments explicatifs ci-dessous.

1. Descriptif

L'Association a deux buts principaux, auxquels sont obligées d'adhérer les 47 Communes du district, toutes membres de l'ARAS, ainsi que, jusqu'à fin 2016, un but optionnel, auquel seules 11 Communes (de Rolle et environs) ont choisi d'adhérer.

Ainsi, schématiquement, les différents secteurs de l'ARAS, respectivement les différents centres de charges, peut être représentés de la manière suivante, chacun disposant d'un mode de financement propre :



Concernant chacun des centres de coûts, les éléments ci-dessous peuvent être soulignés :

- **COMPTE 711 – AUTORITES ET ADMINISTRATION DE L'ARAS**

Les frais de fonctionnement propres à l'ARAS (jetons de présence CODIR, subvention au Conseil des Régions RAS, honoraires et frais d'études, honoraires de conseil juridique, etc.) figurent dans ce compte. Son financement est assuré par les Communes, sur le mode du coût par habitant.

Selon la pratique, le nombre d'habitants utilisé en référence correspond au nombre recensé au terme de l'année précédente, soit au 31.12.2015, majoré de 1,5% de croissance de la population, intégrant ainsi une prévision de 96'184 habitants dans le district.

- **COMPTE 712 – SUBVENTIONS REGIONALES VERSEES PAR L'ARAS**

L'ARAS octroie des subventions à diverses institutions actives dans la région dans le but de financer, en tout ou partie, des prestations à la population qui se veulent complémentaires à celles dispensées dans le cadre des buts principaux de l'ARAS, et qui sont par ailleurs garanties par un cadre légal idoine.

Ce mode de faire permet à la fois de doter les 47 Communes d'un outil de politique sociale à vocation régionale, qui facilite la gestion des demandes de subvention d'institutions diverses, à la fois d'apporter une réponse coordonnée à l'échelle de notre région par rapport à certaines problématiques sociales auxquelles les Communes et leur population peuvent être confrontées.

Lors de la législature précédente (préavis N°09-12), le Conseil intercommunal a décidé d'inscrire dans la durée, en l'occurrence jusqu'à fin 2016, un crédit destiné au versement annuel des subventions aux

institutions concernées, sous réserve de l'examen, par la direction de l'ARAS, de la bonne utilisation de la subvention après chaque exercice annuel.

Pour 2017, les institutions en question ont présentés des demandes, auxquelles une réponse favorable vous est soumise en octroyant, par la voie budgétaire, les montants nécessaires. D'ici à novembre 2017, il est proposé d'inviter chacune des institutions concernées à l'une ou l'autre séance du Conseil, afin qu'elles présentent leurs activités. Un préavis portant sur un crédit pérenne jusqu'à la fin de la législature 2016 – 2021 pourrait ensuite vous être soumis.

Institutions subventionnées :

➤ **Œuvre Suisse d'Entraide Ouvrière (OSEO) - Inter-Face La Côte**

Inter-Face est une agence de placement à caractère social et à but non lucratif. Elle a pour objectif de proposer des missions dans les secteurs d'économie privée et/ou publique, ainsi que chez les particuliers. Elle fournit un suivi individuel aux demandeurs d'emploi et vise l'acquisition et le développement de compétences professionnelles et personnelles. Ouverte à tout demandeur d'emploi, elle concentre son activité principalement auprès des personnes exclues du marché du travail et/ou en difficultés de réinsertion professionnelle.

Pour pouvoir proposer environ 5000 heures de travail, la subvention nécessaire au fonctionnement de cette prestation de l'OSEO s'élève à CHF 40'000.-, montant que nous proposons de porter au budget annuel 2017.

➤ **Association Entrée de Secours**

Cette association pilote un centre régional basé à l'origine à Morges ; depuis l'automne 2015, *Entrée de Secours* dispose également d'un centre à Nyon, situé à la route de Dullier. Cette association propose accueil, soutien et orientation aux personnes toxicodépendantes et à leurs proches. Elle propose des prestations psychosociales et médicales, des soins de base, ainsi qu'un appui administratif si nécessaire, le tout par une intervention de type « bas seuil » (accès le plus facile possible).

En l'état, c'est une subvention de CHF 10'000.- qui est versée annuellement depuis quelques années, subvention que nous proposons de porter également au budget 2017.

➤ **Association Lire & Ecrire**

L'Association *Lire & Ecrire* (ici la section La Côte) a pour objectif principal la lutte contre l'illettrisme, à savoir le fait que des personnes scolarisées, ne maîtrisant pas suffisamment l'écriture, la lecture ou le calcul, ne parviennent pas à faire face aux exigences requises dans leur vie professionnelle, personnelle et sociale. *Lire et Ecrire* contribue donc à lutter contre les risques d'exclusion professionnelle ou sociale.

Pour 2017, l'association demande un financement de CHF 15'000.-, montant que nous proposons de porter au budget 2017.

➤ **Fondation Le Relais :**

▪ **prestation Rel'Aids**

Rel'Aids est une petite équipe mobile de travailleurs sociaux qui intervient au quotidien auprès des personnes en difficultés, fragilisées sur le plan de leur santé psychique ou physique, respectivement démontrant des risques élevés d'exclusion sociale, dans le but de les remettre en contact avec d'autres institutions du réseau. Il peut s'agir aussi bien de conseils et d'orientation individuels que d'intervention en logement collectif (comme par exemple dans les squats). *Rel'Aids* effectue également de la médiation dans le contexte familial dans les problématiques des jeunes adultes avec leurs parents.

Nous proposons de reconduire au budget 2017 la subvention d'un montant de CHF 25'000.-.

▪ **prestation Logement de transition**

Ce programme a pour but de mettre à disposition de personnes en difficultés des logements de transition. Destinés d'une part à des jeunes adultes en formation et d'autre part à des personnes ayant des difficultés à trouver un logement, ce dispositif prévoit la sous-location d'appartements pour une durée limitée, le bail étant signé par la Fondation du Relais. Le bénéficiaire, sous-

locataire, doit s'engager dans une démarche de recherche de logement avec l'appui éducatif des travailleurs sociaux

Nous proposons de prévoir au budget 2017 une subvention de CHF 43'000.- destiné à financer les frais de fonctionnement de ce dispositif qui comporte aujourd'hui une petite dizaine de logements.

➤ **Subventions diverses et nouvelles demandes de subvention**

Une nouvelle institution a sollicité une participation au financement de ses activités dans notre région. Il s'agit de *Caritas*, qui demande une subvention pour étendre à d'autres communes son offre d'épicerie mobile, stationnée jusqu'à présent une fois par semaine à Nyon et à Gland. Le projet consiste à ajouter la Ville de Rolle à sa « tournée », dès l'automne 2016, permettant ainsi de toucher un public plus large. Comme le veulent les principes de subventionnement d'institutions par l'ARAS, le CODIR propose que ce subventionnement passe uniquement par l'ARAS, et non également par les communes qui ont elles aussi été contactées par *Caritas*. La subvention que le CODIR envisage d'octroyer est de CHF 12'000.- pour l'année 2017.

Une autre demande porte sur un projet-pilote en phase de test au sein de la Ville de Gland, par le biais d'un mandat confié à l'association *Pro-Jet*. Baptisé « Activ'action », il s'agit d'un « dispositif d'insertion socioprofessionnelle de proximité », destiné à un public âgé de 15 à 20 ans, qui a pour but d'apporter un soutien à la réinsertion à des jeunes sans formation et/ou en rupture scolaire/de formation. Son champ d'action est complémentaire au travail social de proximité (TSP), au dispositif « Transition1 », voire aux mesures de réinsertion proposées dans le cadre du Revenu d'insertion. Ce dispositif a pour but de « raccrocher » des jeunes mineurs ou adultes, aux dispositifs existants. Développé par une commune, nous partons du principe que ce projet, qui se déroule dans un cadre ouvert fréquenté par des jeunes du lieu ou des alentours, n'est pas spécifique aux résidents glandois et peut dès lors concerner des jeunes de toute la région. De plus, ce projet-pilote, s'il devait s'avérer concluant, pourrait être étendu à d'autres communes si elles le souhaitent. Le CODIR envisage une participation de CHF 7000.- à ce projet-pilote pour l'année 2017.

Enfin, un montant de CHF 2000.- à titre de subventions diverses est prévu au budget pour d'éventuelles actions ponctuelles que le CODIR jugerait pertinent de mener.

• **COMPTE 710 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE SOCIAL REGIONAL (CSR)**

Les missions du CSR s'inscrivent dans le cadre de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV), qui régit l'octroi du Revenu d'Insertion (RI).

Les prestations financières versées aux bénéficiaires sont directement financées par le Service de Prévoyance et d'Aides Sociales (SPAS), service rattaché au Département de la Santé et de l'Action Sociale (DSAS) et ne font pas partie du budget de fonctionnement.

Le financement du fonctionnement est quant à lui assuré par une subvention du DSAS, qui doit permettre de couvrir les charges. Cette subvention, régie par voie de directive, est calculée en 4 parties :

Salaires	<p>Le calcul de la subvention prend en compte les variables suivantes : pour chaque « métier » (direction, assistants sociaux, administratifs, etc.), un salaire moyen est déterminé l'autorité cantonale. Le nombre de postes pour chaque métier (financé avec ce salaire moyen) dépend quant à lui du nombre de dossiers traités au cours de l'année.</p> <p>Ainsi, sur la base de l'exercice précédent et des projections d'évolution, un nombre de dossiers moyen est défini, duquel est déterminé la dotation en collaborateurs, respectivement la masse salariale moyenne que cela nécessite.</p> <p>En fonction de la structure des salaires du personnel, le financement par salaire moyen pourrait ne pas couvrir les charges salariales réelles ; cela ne sera toutefois pas le cas en 2017 selon les estimations réalisées.</p>
----------	--

Frais administratifs	Financés sur la base d'un ratio (x francs pour x EPT ¹).
Loyers	Loyers réels couverts par la subvention cantonale.
Rubrique SPAS, budgété par le SPAS	Diverses rubriques financées sur la base d'un ratio (x francs pour x EPT).

Comme le nombre de dossiers traités est déterminant pour le calcul de la subvention, le budget est construit sur la base d'une projection du nombre de dossiers traités mensuellement en moyenne pour 2017.

Cette projection est établie par le SPAS, tenant compte de divers facteurs (évolution socio-économique, évolution du système de protection sociale cantonale ou fédérale, statistiques et variations du nombre de dossiers, etc.). Elle n'est toutefois pas connue au moment d'établir le budget.

Seuls les indicateurs en notre possession sont utilisés pour déterminer ce nombre de dossiers, à savoir la moyenne du nombre de dossiers traités sur les 7 premiers mois de l'année 2016 (791 dossiers) et les tendances générales communiquées par l'Autorité cantonale.

Bien que les diverses mesures prises par le DSAS pour endiguer l'augmentation des dossiers d'aide sociale aient porté leurs fruits et fait diminuer la progression continue du nombre de dossiers rencontrée ces dernières années, les tendances restent à la hausse, raison pour laquelle nous prenons en compte, pour 2017, un nombre de 790 dossiers traités en moyenne mensuelle pour construire le budget.

Au-delà de la dotation en personnel adaptée au nombre de dossiers traités, le budget 2017 prend en compte une charge supplémentaire de loyer par rapport au budget 2016, due à la location de locaux supplémentaires, nécessaires tant pour le fonctionnement du CSR que des agences d'assurances sociales (salle de conférence, bureaux, espaces pour archives, etc.).

• **COMPTE 720 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES AGENCES D'ASSURANCES SOCIALES (AAS)**

Le Règlement sur les Agences d'assurances sociales (RAAS) du 28 janvier 2004 détermine les tâches des Agences d'assurances sociales (AAS) ainsi que les conditions-cadres qui régissent leurs activités.

De plus, dès juillet 2016, l'Agence de Nyon intègre un Centre Régional de Décision PC Familles (CRD - PCFam). En effet, alors que les AAS avaient jusqu'à présent pour mission de réceptionner les nouvelles demandes PCFam, de constituer les dossiers, puis de les adresser à la Caisse de compensation pour décision, ce fonctionnement a été modifié, pour intégrer désormais (sur le site de Nyon uniquement) la compétence de rendre les décisions en matière de PC Familles.

Le budget 2017 est construit sur l'exercice précédent, ainsi que sur les coûts de fonctionnement estimés pour cette nouvelle activité « PCFam ».

Le secteur d'activité « Agence d'assurances sociales » est financé par les Communes, ainsi que par une subvention partielle de la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS. L'activité PC Familles est quant à elle subventionnée par le Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH), service cantonal rattaché au DSAS, sur une base forfaitaire.

Remarque complémentaire

A des fins de bonne compréhension générale du fonctionnement de l'ARAS figure encore sur le schéma présenté plus haut le secteur d'activité « But optionnel », à savoir le Réseau d'Accueil de jour des enfants de Rolle et Environs.

En effet, le but optionnel existe encore sur l'année 2016 et figurera donc dans les comptes relatifs à cet exercice.

¹ EPT : « emploi plein temps ». 1 EPT = 1 poste avec taux d'activité à 100%

Par contre, il n'est pas intégré au budget 2017. En effet, dès le 1^{er} janvier prochain, le Réseau d'accueil de jour des enfants est repris par l'Association intercommunale « Enfance et Jeunesse » de Rolle et environs et ne fait donc plus partie de l'ARAS.

2. Incidences financières

En résumé, les montants à charge des Communes portés au budget 2017 se présentent ainsi :

Compte	Budget 2017 (CHF / hab.)	Budget 2016 (CHF / hab.)	Commentaires
710 - CSR	-	-	Subvention SPAS
711 - ARAS	1.10	1.10	
712 – Subv. rég.	1.60	1.55	
720 – AAS	14.12	15.31	
Total	16.82	17.96	

3. Conclusion

Vu ce qui précède, le CODIR vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'ARAS du district de Nyon

vu le préavis n° 01-16 concernant le budget 2017
entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

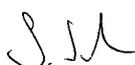
d é c i d e :

- d'accepter le budget ordinaire 2017 de l'ARAS du District de Nyon concernant :
 - ❖ les montants portés en charge du compte 710 – « Frais de fonctionnement du Centre social régional (CSR) », montants intégralement couverts par la subvention SPAS
 - ❖ les montants portés en charge du compte 711 - « Autorités et Administration de l'ARAS », avec une participation des Communes à raison de CHF 1.10/hab.
 - ❖ les montants portés en charge du compte 712 - « Subventions régionales versées par l'ARAS », avec une participation des Communes à raison de CHF 1.60/hab.
 - ❖ les montants portés en charge du compte 720 – « Frais de fonctionnement des Agences d'assurances sociales », avec une participation des Communes à raison de CHF 14.12/hab.

Ainsi adopté par le CODIR, dans sa séance du 31 août 2016, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

La Présidente



S. Schmutz

Le Directeur



A. Steiner

Annexes : Budget de fonctionnement et commentaires

710		Frais de fonctionnement du Centre social régional (CSR)									
		N° compte	Désignation	Budget 2017 (RI)		Budget 2016 (RI)		Comptes 2015			
Charges	Revenus			Charges	Revenus	Charges	Revenus				
710. 3011. 00.	Traitements *	3'055'128.00		2'898'628.00		2'738'967.10					
710. 3030. 00.	Cotisations AVS - AC *	267'368.00		254'330.00		242'847.01					
710. 3040. 00.	Cotisations à la caisse de pension *	467'184.00		441'995.00		408'004.72					
710. 3050. 00.	Assurances de personnes *	45'772.00		45'094.00		42'762.75					
710. 3061. 00.	Frais de transport et usage de véhicules privés*	17'000.00		17'000.00		10'322.89					
710. 3061. 01.	Frais de participation à des conférences et congrès	2'500.00		2'000.00		2'264.00					
710. 3091. 00.	Frais de formation *	25'000.00		25'000.00		17'042.00					
710. 3099. 00.	Frais divers de personnel*	6'000.00		6'000.00		4'691.18					
710. 3101. 00.	Imprimés, fournitures de bureau *	20'000.00		18'000.00		16'667.35					
710. 3102. 00.	Annonces, journaux, documentation	3'000.00		3'000.00		3'519.90					
710. 3102. 01.	Frais d'annonces pour recherche de personnel*	12'000.00		12'000.00		6'345.90					
710. 3111. 00.	Achats de mobilier, machines *	4'900.00		4'950.00		3'890.80					
710. 3111. 01.	Achats d'équipement informatique *	6'000.00		6'000.00		35'155.80					
710. 3123. 00.	Achat d'eau et d'énergie*	8'500.00		8'000.00		7'739.75					
710. 3133. 00.	Produits et fournitures de nettoyage	4'100.00		4'100.00		3'959.55					
710. 3141. 00.	Entretien des immeubles et locaux *	35'000.00		46'000.00		33'144.20					
710. 3151. 00.	Entretien mobilier, machines *	14'000.00		13'000.00		9'563.21					
710. 3160. 00.	Hébergement informatique	4'000.00		4'500.00		1'209.60					
710. 3161. 00.	Loyers des locaux *	298'000.00		298'000.00		254'658.00					
710. 3161. 10.	Aménagements et locaux	0.00		0.00		92'755.60					
710. 3170. 00.	Réception et manifestation *	2'000.00		2'000.00		406.00					
710. 3181. 00.	Frais de port & taxes CCP *	20'000.00		20'000.00		14'748.25					
710. 3182. 00.	Téléphones *	10'500.00		8'500.00		10'686.35					
710. 3183. 00.	Frais bancaires	500.00		500.00		275.67					
710. 3185. 00.	Honoraires fiduciaire *	6'000.00		6'000.00		0.00					
710. 3185. 01.	Honoraires et frais d'expertises *	6'000.00		6'000.00		3'453.00					
710. 3186. 00.	Primes d'assurances choses, RC	5'000.00		4'000.00		4'004.65					
710. 3193. 00.	Cotisations aux institutions et associations *	3'500.00		3'500.00		0.00					
710. 3199. 00.	Frais divers	3'500.00		4'000.00		1'761.54					
710. 3665. 01.	Frais de traductions	1'500.00		1'500.00		1'262.40					
710. 4221. 00.	Intérêts des comptes courants		150.00		150.00		5.91				

Frais de fonctionnement du Centre social régional (CSR)									
710	N° compte	Désignation	Budget 2017 (RI)		Budget 2016 (RI)		Comptes 2015		
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
	710. 4361. 00.	Remboursements des traitements		0.00		45'000.00			83'366.20
	710. 4390. 00.	Recettes diverses		0.00		0.00			12'615.13
	710. 4390. 01.	Participation des Services Privés*		22'000.00		22'000.00			13'488.00
	710. 4510. 00.	Subvention SPAS - frais de fonctionnement RI *		4'231'261.00		4'008'995.00			3'943'534.00
	710. 4801. 00.	Prélèvement fonds réserve général SPAS *		100'541.00		107'676.00			35'155.80
		Total	4'353'952.00	4'353'952.00	4'163'597.01	4'183'821.00	3'972'109.17	4'088'165.04	
		Déficit/excédent	0.00		20'223.99		116'055.87		
		Totaux égaux	4'353'952.00	4'353'952.00	4'183'821.00	4'183'821.00	4'088'165.04	4'088'165.04	4'088'165.04

* Compte faisant l'objet d'un commentaire sur document annexe

CENTRE SOCIAL REGIONAL (CSR)

710 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	Budget 2017	
	Dépenses	Recettes
<p>710.3011.00 et suivants – Traitements et charges sociales</p> <p>Adaptation de la dotation des collaborateurs sur la base d'une estimation du nombre de dossiers RI payés pour 2017 (790 dossiers).</p> <p>Conformément au Règlement du personnel de l'ARAS, octroi d'une annuité.</p> <p>Nouvelle organisation de la direction (renforcement de l'encadrement)</p> <p>Selon directive du SPAS, augmentation de 0.8 EPT AS pour développement du protocole JAD (cf. compte 7104810). Ce poste sera financé par prélèvement sur le fonds de réserve général SPAS.</p>	<p>Traitements : CHF 3'055'128 +</p> <p>Charges soc. : CHF 780'324</p>	
<p>710.3061.00 – Frais de transport et usage de véhicules privés</p> <p>Prise en compte de l'étendue du territoire et de la décentralisation de Nyon par rapport aux lieux de séances dans le Canton.</p>	CHF 17'000	
<p>710.3091.00 – Frais de formation</p> <p>Formation continue, perfectionnement, supervision : CHF 16'000.-</p> <p>2 formations spécifiques AS : CHF 4'000.-, formation des cadres : CHF 5'000.-.</p>	CHF 25'000	
<p>710.3099 – Frais divers du personnel</p> <p>Organisation d'un repas annuel et d'un apéritif de Noël pour le personnel et le CODIR, et frais divers pour le personnel.</p>	CHF 6'000	
<p>710.3101.00 – Imprimés, fournitures de bureau</p> <p>Estimation selon l'exercice en cours, augmentation du nombre de dossiers et de la dotation.</p>	CHF 20'000	
<p>710.3102.01 – Frais d'annonces pour recherche de personnel</p> <p>Procédures de recrutement diverses si nécessaire.</p>	CHF 12'000	
<p>710.3111.00 – Achats de mobilier, machines</p> <p>Renouvellement et postes supplémentaires.</p>	CHF 4'900	
<p>710.3111.01 – Achats d'équipement informatique</p> <p>Achat d'imprimantes et logiciels spécifiques.</p>	CHF 6'000	

710 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	Budget 2017	
	Dépenses	Recettes
710.3123.00 – Achat d'eau et énergie Augmentation due à la surface locative plus importante.	CHF 8'500	
710.3141.00 – Entretien des immeubles et locaux Modification du contrat d'entretien avec entreprise spécialisée + nettoyage annuel des sols.	CHF 35'000	
710.3151.00 – Entretien mobilier, machines Estimation du volume de copies selon exercice en cours et projection future (CHF 8'000.-), maintenance machine à affranchir (CHF 400.-), logiciel RH (CHF 600.-), logiciel comptable (CHF 3'000) + réparations diverses (CHF 2'000.-).	CHF 14'000	
710.3160 – Licence et hébergement informatique Contrat d'hébergement avec Prime technologie (selon facture 2016).	CHF 4'000	
710.3161.00 – Loyers des locaux Surfaces locatives, y.c. 2 places de parc et local archives. Augmentation de la surface en 2016.	CHF 298'000	
710.3170.00 – Réception et manifestation Manifestations diverses.	CHF 2'000	
710.3181.00 – Frais de port et taxes CCP Dépenses concernant l'affranchissement du courrier selon exercice en cours.	CHF 20'000	
710.3182.00 – Téléphones Communications et location des appareils téléphoniques.	CHF 10'500	
710.3185.00 – Honoraires fiduciaire Honoraires de l'Organe de révision sur la base de la facture 2015.	CHF 6'000	
710.3185.01 – Honoraires et frais d'expertises Mandat pour la révision de la politique salariale et technique d'évaluation.	CHF 6'000	
710.3193.00 – Cotisations aux institutions et associations Cotisations de la Conférence suisse des institutions d'action sociale CHF 3'300 + cotisations diverses.	CHF 3'500	
710.4390.01 - Participation des Services partenaires et ARAS Participation des Services partenaires privés pour location de locaux et utilisation de prestations logistiques.		CHF 22'000

710 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	Budget 2017	
	Dépenses	Recettes
<p>710.4510.00 – Subvention SPAS frais de fonctionnement RI</p> <p>Estimation de l'enveloppe attribuée par le DSAS sur la base d'une projection du nombre de dossiers RI financés et de ratios concernant les groupes métiers.</p> <p>Participation du SPAS à la recapitalisation de la CIP à hauteur de 3 % (CHF 70'000).</p>		CHF 4'231'261
<p>710.4810.00 – Prélèvement du fonds de réserve général SPAS</p> <p>Selon directive du SPAS, prélèvement du fonds de réserve général pour financer le poste AS dossiers JAD</p>		CHF 100'541

11.08.2016 / ASR/iro

Autorités et Administration de l'ARAS								
711	N° compte	Désignation	Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	711. 3001. 00.	Jetons de présence - Comité de direction *	20'000.00		20'000.00		12'630.00	
	711. 3011. 00.	Traitements *	249'376.00		33'800.00		0.00	
	711. 3030. 00.	Assurances sociales AVS*	18'000.00		0.00		0.00	
	711. 3040. 00.	Caisse de pension*	33'000.00		0.00		0.00	
	711. 3050. 00.	Assurances accident et maladie*	5'000.00		0.00		0.00	
	711. 3091. 00.	Frais de formation*	2'000.00		0.00		0.00	
	711. 3099. 00.	Frais divers de personnel*	2'000.00		0.00		0.00	
	711. 3160. 00.	Licences et hébergements informatique *	648.00		0.00		648.00	
	711. 3185. 00.	Honoraires et frais d'études *	10'000.00		10'000.00		5'800.00	
	711. 3185. 01.	Honoraires Conseil juridique *	7'000.00		7'000.00		2'754.00	
	711. 3525. 00.	Subvention au Conseil des Régions *	28'855.00		28'379.00		27'960.00	
	711. 3665. 00.	Aides Ponctuelles *	2'000.00		2'000.00		1'500.00	
	711. 4361. 00.	Remboursement de traitements et charges sociales*		274'000.00		0.00		0.00
	711. 4525. 00.	Subvention des communes de la Région		103'879.00		101'179.00		111'840.00
	711. 4690. 00.	Dons		0.00		0.00		800.00
	711. 4801. 00.	Prélèvement fonds de réserve*		648.00		0.00		648.00
	Total		377'879.00	377'879.00	101'179.00	101'179.00	51'292.00	113'288.00
	Déficit/excédent			0.00		0.00	61'996.00	
	Totaux égaux		377'879.00	377'879.00	101'179.00	101'179.00	113'288.00	113'288.00

* Compte faisant l'objet d'un commentaire sur document annexe

Coût par habitant :
(population 2015 + 1.5%)
94763

96'184

SFr. 1.10

SFr. 1.10

SFr. 1.18

94598

AUTORITES ET ADMINISTRATION DE L'ARAS

711 – AUTORITES ET ADMINISTRATION DE L'ARAS	Budget 2017	
	Dépenses	Recettes
711.3001.00 – Jetons de présence Indemnisation versée aux membres du CODIR et commissions. Estimation sur la base du nombre de séances par année et du nombre de membre.	CHF 20'000	
711.3011.00 à 711.3030.00 – Traitements et charges sociales Financement des dispositions et engagements contractuels pris par l'ARAS lors de la reprise des contrats Ville de Nyon (compensation réduction horaire, rempl. vacances, APG). Salaires, charges sociales et frais divers de personnel pour des employés sous contrat de travail ARAS (travaillant pour le but optionnel « Accueil de jour » en 2016), mis à disposition de l'association Enfance et Jeunesse en 2017, dans l'attente du transfert de leur contrat de travail. Remboursement par l'association Enfance et Jeunesse sous rubrique 711.4361.00.	CHF 35'376 CHF 274'000	
711.3160.00 – Licences et hébergement informatique Coût de l'hébergement et maintenance du site internet « La Puce à l'Oreille ».	CHF 648	
711.3185.00 – Honoraires et frais d'études Formation des cadres sur l'évaluation du personnel et formation continue.	CHF 10'000	
711.3185.01 – Honoraires et conseil juridique Conseil et appui juridique pour la Direction et les collaborateurs par avocat conseil.	CHF 7'000	
711.3525.00 – Subvention au Conseil des Régions RAS Participation de l'ARAS Nyon (comme toutes les ARAS) aux frais de fonctionnement du Conseil des Régions RAS (CHF 0.30/hbt pour 2017).	CHF 28'855	
711.3665.00 – Aides ponctuelles Alimentation d'une caisse pour aides d'urgence en faveur des usagers du CSR.	CHF 2'000	
711.4361.00 – Remboursement traitements et charges sociales Facturation de la mise à disposition à l'association Enfance et Jeunesse de personnel administratif		CHF 274'000
711.4525.00 – Subventions des communes de la Région Participation des Communes aux frais spécifiques à charge de l'ARAS Nyon, selon le nombre d'habitants au 31.12.2015 (94'763 hab.), majoré de l'augmentation moyenne ces dernières années (1.5%), soit 96'184 habitants.		CHF 103'879
711.4801.00 – Prélèvement sur fonds de réserve Facture annuelle d'hébergement du site internet « La Puce à l'Oreille »		CHF 648

712 Subventions versées									
N° compte	Désignation	Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015			
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
712. 3655. 01.	Association Entrée de Secours - Centre d'accueil	10'000.00		10'000.00		10'000.00			
712. 3655. 04.	OSEO - "Interface"	40'000.00		40'000.00		40'000.00			
712. 3655. 05.	Association "Lire & Ecrire"	15'000.00		18'000.00		13'500.00			
712. 3655. 06.	Fondation Le Relais - Rel'Aids	25'000.00		25'000.00		25'000.00			
712. 3655. 07.	Fondation le Relais - Logements de transition	43'000.00		52'000.00		40'000.00			
712. 3655. 10.	Subventions diverses	21'000.00		2'000.00		0.00			
712. 4525. 00.	Subvention des Communes de la Région		154'000.00		147'000.00		148'188.00		
	Total	154'000.00	154'000.00	147'000.00	147'000.00	128'500.00	148'188.00		
	Excédent/déficit	0.00		0.00		19'688.00			
	Totaux égaux	154'000.00	154'000.00	147'000.00	147'000.00	148'188.00	148'188.00		

Coût par habitant :
population 2015+1.5%
94763

96'184

SFr. 1.60

SFr. 1.55

SFr. 1.59

94598

93200

Frais de fonctionnement des Agences d'Assurances sociales (AAS)								
720	N° compte	Désignation	Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	720. 3011. 00.	Traitements *	1'166'774.00		1'055'907.00		928'137.08	
	720. 3012. 00.	Personnel temporaire	0.00		0.00		35'072.80	
	720. 3030. 00.	Cotisations AVS - AC *	102'093.00		92'915.00		79'908.44	
	720. 3040. 00.	Cotisations à la caisse de pension *	178'878.00		160'657.00		141'185.84	
	720. 3050. 00.	Assurances de personnes *	18'357.00		16'912.00		15'235.62	
	720. 3061. 00.	Frais de transport et usage de véhicules privés *	4'800.00		4'800.00		3'363.55	
	720. 3061. 01.	Frais de participation à des conférences et congrès *	3'000.00		3'000.00		257.06	
	720. 3091. 00.	Frais de formation *	14'000.00		14'000.00		2'990.00	
	720. 3099. 00.	Frais divers du personnel*	2'500.00		2'000.00		2'233.30	
	720. 3101. 00.	Imprimés, fournitures de bureau *	15'000.00		10'000.00		11'443.90	
	720. 3102. 00.	Annonces, journaux, documentation *	4'000.00		4'000.00		2'575.90	
	720. 3102. 01.	Frais d'annonces pour recherche personnel *	3'500.00		3'500.00		0.00	
	720. 3111. 00.	Achat de mobilier, matériel et machines *	7'000.00		7'000.00		1'729.00	
	720. 3111. 01.	Achat d'équipement informatique *	6'000.00		6'000.00		0.00	
	720. 3123. 00.	Achat d'eau et d'énergie	3'500.00		3'500.00		1'225.20	
	720. 3133. 00.	Produits et fournitures de nettoyage	2'700.00		2'700.00		2'039.70	
	720. 3141. 00.	Entretien des immeubles et locaux *	19'000.00		19'000.00		17'025.15	
	720. 3151. 00.	Entretien mobilier, machines *	7'000.00		6'000.00		4'923.45	
	720. 3160. 00.	Hébergement informatique*	3'000.00		3'000.00		604.80	
	720. 3161. 00.	Loyers des locaux *	130'000.00		160'000.00		121'779.30	
	720. 3161. 10.	Aménagement et locaux	0.00		0.00		49'112.50	
	720. 3181. 00.	Frais de port & taxes CCP *	23'000.00		16'500.00		13'248.25	
	720. 3182. 00.	Téléphones *	8'000.00		5'500.00		2'458.70	
	720. 3183. 00.	Frais bancaires	200.00		200.00		45.72	
	720. 3185. 00.	Honoraires *	10'000.00		8'000.00		3'358.00	
	720. 3186. 00.	Assurances choses, RC *	3'500.00		3'500.00		3'114.25	
	720. 3193. 00.	Cotisations aux institutions et associations *	2'500.00		2'500.00		1'740.00	

720 Frais de fonctionnement des Agences d'Assurances sociales (AAS)							
N° compte	Désignation	Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
720. 3199. 00.	Frais divers	2'000.00		2'000.00		1'418.80	
720. 4221. 00.	Intérêts des comptes courants		100.00		100.00		1.50
720. 4361. 00.	Remboursements des traitements		0.00		0.00		2'015.90
720. 4390. 00.	Recettes diverses		0.00		0.00		64'317.23
720. 4515. 00.	Subvention de la Caisse Cantonale AVS *		200'000.00		200'000.00		198'357.40
720. 4515. 01.	Subvention cantonale pour le CRD PcFamille*		182'000.00		0.00		0.00
720. 4525. 00.	Subventions des communes de la Région*		1'358'202.00		1'412'991.00		1'356'992.00
720. 4800. 00.	Prélèvement sur fonds aménagement futurs		0.00		0.00		49'112.50
	Total	1'740'302.00	1'740'302.00	1'613'091.00	1'613'091.00	1'446'226.31	1'670'796.53
	Différence	0.00		0.00		224'570.22	
	Totaux égaux	1'740'302.00	1'740'302.00	1'613'091.00	1'613'091.00	1'670'796.53	1'670'796.53

* Compte faisant l'objet d'un commentaire sur document annexe

Coût par habitant :
population 2015+1.5 %
94'763

96'184

SFr. 14.12

SFr. 15.31

SFr. 14.32

AGENCES D'ASSURANCES SOCIALES (AAS)

720 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	Budget 2017	
	Dépenses	Recettes
720.3011.00 et suivants – Traitements et charges de personnel Adaptation des salaires selon le règlement du personnel de l'ARAS, octroi d'une annuité. Adaptation des salaires du personnel dédié au dispositif PCFamilles (formation et développement de compétences nécessaire) Renforcement de la direction pour pilotage de l'évolution des missions des AAS.	Salaires CHF 1'166'774 + Charges de personnel CHF 299'328	
720.3061.00 – Frais de transport et usage de véhicules privés Remboursement des frais de transports et de repas par estimation selon exercice en cours. Remboursement de frais consécutifs à la formation de l'Association Vaudoise des employés en Assurances Sociales (AVEAS) et de l'association Vaudoise des agents d'assurances sociales (aVDAas).	CHF 4'800	
720.3061.01 – Frais de participation à des conférences et congrès Participation à des séminaires, conférences et congrès.	CHF 3'000	
720.3091.00 – Frais de formation Formation continue et perfectionnement : Fr. 6'135.-. Cours conduite d'entretien : 6'000.-. Divers : 1'865.-	CHF 14'000	
720.3099.00 - Frais divers de personnel Repas annuel et apéritif de Noël pour le personnel.	CHF 2'500	
720.3101.00 – Imprimés, fournitures de bureau Montant 2017 adapté au nombre d'ETP et avec mise en place du Centre Régional de Décision PC Familles (CRD).	CHF 15'000	
720.3102.00 – Annonces, journaux, documentation Abonnements aux périodiques professionnels (FAO et documentation OFAS) et journaux.	CHF 4'000	
720.3102.01 – Frais d'annonces pour recherche de personnel Estimation selon exercices précédents.	CHF 3'500	
720.3111.00 – Achats de mobilier, machines Renouvellement	CHF 7'000	

720 – AGENCES D'ASSURANCES SOCIALES (AAS)	Budget 2017	
	Dépenses	Recettes
720.3111.01 – Achats d'équipement informatique Renouvellement divers (écran et PC): CHF 6'000.-	CHF 6'000	
720.3141.00 – Entretien des immeubles et locaux Nettoyage et conciergerie des locaux des AAS selon contrat d'entretien avec l'entreprise mandatée.	CHF 19'000	
720.3151.00 – Entretien mobilier, machines Frais d'entretien et de maintenance des photocopieurs, de la machine à affranchir, des logiciels RH et comptabilité ainsi que réparations diverses.	CHF 7'000	
720.3160.00 – Hébergement informatique Contrat d'hébergement avec Prime technologie.	CHF 3'000	
720.3161.00 – Loyers des locaux Charges locatives selon baux à loyers Régie Bernard Nicod (Marchandises 17, 4 ^{ème} et 6 ^{ème} étage), et Commune de Gland. Diminution par rapport au budget 2016 en raison de la fermeture de deux agences dans le district. Contrat de location pour archives.	CHF 130'000	
720.3181.00 – Frais de ports et taxes CCP Affranchissement du courrier CCAVS, PCFAM et OVAM selon exercice en cours (Rbmt partiel par la CCAVS – cf. compte 720.4515)	CHF 23'000	
720.3182.00 – Téléphones Estimation des frais (communications) selon exercice en cours	CHF 8'000.-	
720.3185.00 – Honoraires Honoraires de l'Organe de révision, estimation selon facture révision des comptes 2015. Honoraires coaching pour technique d'évaluation.	CHF 10'000	
720.3193.00 – Assurances choses, RC Selon les comptes au 30.06.2016.	CHF 3'500	
720.3193.00 – Cotisations aux institutions et associations Cotisations aux Associations professionnelles (aVDass et AVEAS).	CHF 2'500	
720.3199.00 – Frais divers Estimation selon exercices précédents.	CHF 2'000	

720 – AGENCES D'ASSURANCES SOCIALES (AAS)	Budget 2017	
	Dépenses	Recettes
<p>720.4515.00 – Subvention de la CCAVS</p> <p>Subvention de la Caisse Cantonale de Compensation AVS calculée selon le nombre de communes de la région, ainsi qu'une indemnité finançant le poste d'Agent régional, selon le nombre d'habitants, indexée chaque année.</p> <p>Participation concernant l'affranchissement postal sur la base de statistiques: CHF 10'000.-</p>		CHF 200'000
<p>720.4515.01 – Subvention du canton pour le Centre Régional de Décision (CRD) PC Familles</p> <p>Subvention cantonale couvrant les frais de fonctionnement pour les tâches relevant du CRD PC Familles.</p>		CHF 182'000
<p>720.4525.00 – Subvention des Communes</p> <p>A charge des Communes selon le Règlement sur les Agences d'Assurances Sociales du 28 janvier 2004.</p> <p>Participation calculée selon la statistique de la population au 31.12.2015, majorée de 1.5%, soit 96'184 habitants.</p>		CHF 1'358'202